

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2017

Date de convocation : 16/05/2017

Date de l'affichage : 17/05/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINAND

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : AUGER Denis, BALLAND Alain, CHOSSON Jean-Elie, CORTINOVIS Jeanine, CHAUDAT Philippe, CUCHET Jocelyne, DUFOUR Jérôme, DULLIAND Hervé, GENOIS Aline, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, PORTELATINE Hugues, TARDY Daniel

Excusés : BOISSE David, BOUDIN Jean-Jacques, DONIN Patrice, GARIN Yannick

Absent : BILLON David, CALEN Pierre, GEORGE Agnès, LABOURE Mélanie.

Secrétaire de séance : Jeanine CORTINOVIS

Rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au SDIS pour l'achat de 15 Bips
- Indemnités du trésorier

I. Rachat des emprunts : offre de financement de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Monsieur le maire explique que dans un contexte de politique de baisse des taux d'emprunts pratiqués, la commune a saisi l'occasion de réduire son endettement en prenant contact avec différentes banques afin d'obtenir la meilleur offre de rachat de 3 emprunts pour lesquels le rachat pourrait être intéressant. Les emprunts concernés sont les suivants :

- 1. Traversée de village : 587 000 €** (taux déjà renégocié en octobre 2014) fin 2034 :
Actuellement, il reste 70 échéances de $9908.89 = 693\,622.30$ €
Avec la proposition de la caisse d'épargne au taux fixe de 1.71% on passe à $672\,889.14$ € à rembourser.
Soit une économie de 20 733.16 €
- 2. Réseau AEP asst : 125 000 €** (fin 2036)
Actuellement il reste 19 annuités de $7\,278.16$ € = $138\,285.04$
- 3. Réseau AEP asst : 200 000 €** (fin 2035)
Actuellement il reste 19 annuités de $11\,495.91$ € = $218\,422.29$

Soit un total à devoir au Crédit Agricole pour ces deux emprunts AEP- asst de $356\,707.33$ €

La caisse d'épargne propose 1 seul emprunt au taux fixe de 1.71 %. La somme restante à devoir serait de $310\,114.08$ € au lieu des $356\,707.33$ €, **soit une économie de 46 593.25 € (capital et intérêts compris)**

En résumé la somme restante à devoir pour ces trois emprunts cumulés est de 1 050 329.63 € et la caisse d'épargne nous fait une proposition à 983 003.22 € soit une économie totale de 67 326.41 € (capital et intérêts).

La nouvelle annuité serait de 54 611.29 € (capital et intérêts) au lieu des 58 409.63 € versés actuellement au Crédit Agricole, soit 3 798.34 € de moins par an.

La première échéance débiterait le 15/08/2018 et l'échéance finale serait au 15/08/2035

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et confère à Mr le Maire la délégation pour la réalisation de l'emprunt et la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur

II. Rapport de la Commission de transfert de Charges de la Communauté de Communes du Plateau

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2016, le périmètre de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville a été étendu aux communes d'Evosges et d'Hostiaz. Il expose que la commission locale de transfert de charges de la Communauté de Communes s'est réunie le 4 avril 2017 afin d'évaluer le transfert de charges de ces communes et les attributions de compensation.

Il présente au Conseil le rapport de la commission, qui fixe les attributions de compensation à verser aux communes, compte tenu des charges rétrocédées aux communes, à 1 535 € pour Evosges et 1 034 € pour Hostiaz. Il précise que ce rapport a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 11 avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'évaluation du transfert de charges conformément au rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges, en date du 4 avril 2017.

APPROUVE le versement des attributions de compensation définies par la commission

III. Demande de subventions pour travaux sylvicoles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'actions établi par l'ONF concernant les forêts de Champdor et de Corcelles, des travaux d'intervention en futaie irrégulière doivent être réalisés. Il s'agit :

- En forêt de Champdor : dégagement manuel ciblé de régénération naturelle résineuse sur 3ha sur la 4^u, au coût de 2430 € HT
- En forêt de Corcelles : relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches au Bourbouillon pour 4210 € HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour les travaux sylvicoles relatifs à l'intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches au niveau des parcelles précitées, la commune a la possibilité d'obtenir des aides auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif d'aides Sylv'ACCTES à hauteur de 40 % du montant total hors taxes des travaux, ainsi qu'une aide de la Communauté de Communes Haut-Bugey à hauteur de 20 % du montant total hors taxes des travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter le concours de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif d'aides Sylv'ACCTES à hauteur de 40 % du montant total hors taxes des travaux, ainsi qu'une aide de la Communauté de Communes Haut-Bugey à hauteur de 20 % du montant total hors taxes des travaux.

IV. Adhésion à Rhonalpi

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, l'adhésion de la commune à l'Association Rhône-Alpes Pierres Naturelles « RHONAPI » de Montalieu-Vercieu (38390), en vue de participer à la promotion de la pierre naturelle en Rhône-Alpes, de valoriser les savoir-faire et métiers de la pierre naturelle, ainsi que de favoriser les matériaux français et régionaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'adhérer à l'Association « RHONAPI », pour un montant annuel de 75 €,
- **AUTORISE** ladite association à utiliser la marque déposée « Pierre d'Hauteville » (marque déposée en 2002 puis reconduite en 2012 pour une durée de 10 ans auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle).

V. Harmonisation des tarifs de la cantine et de la garderie

Monsieur le maire explique que les communes de Champdor et Corcelles ayant fusionné, il serait logique dans un souci d'égalité d'harmoniser les tarifs de la cantine et de la garderie des deux écoles. Par le biais du tableau suivant, il présente les tarifs appliqués dans chaque commune ainsi qu'une proposition de tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire 2017-2018 :

service	CHAMPDOR	CORCELLES	PROPOSITION Champdor-Corcelles
garderie du matin	0.90 à 1.10 € selon quotient	1.70 €	Quotients familiaux de 1 à 735 € : 1 € Quotients familiaux plus de 736 € : 1.10 €
garderie du midi	0.90 à 1.10 € selon quotient	1.70 €	Quotients familiaux de 1 à 735 € : 1 € Quotients familiaux plus de 736 € : 1.10 €
repas	3.50 €	4.70 €	Quotients familiaux de 1 à 735 € : 4 € Quotients familiaux plus de 736 € : 4.10 €
garderie du soir	gratuité	1.70 €	gratuité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition tarifaire ci-dessus exposée pour Champdor-Corcelles

VI. Augmentation de capital de la SEMCODA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 5 040 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 232 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la procédure d'augmentation de capital décrite
- décide néanmoins de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017

VII. Demande de subvention au SDIS de l'Ain pour l'achat de 15 récepteurs pour les sapeurs-pompiers du CPINI de Champdor-Corcelles :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Champdor-Corcelles a fusionné ses deux CPINI dans un souci de rationalisation et d'efficacité.

La volonté communale est de fournir les équipements nécessaires pour que nos pompiers puissent mener à bien leurs missions.

Dans cet esprit, 15 récepteurs de nouvelle génération, étanches et robustes ont été achetés pour un montant total de 787.50 € HT afin de remplacer les anciens bips et afin d'équiper les nouvelles recrues.

Le SDIS de l'Ain subventionne à hauteur de 30 % l'achat de ce type de matériel, c'est pourquoi Monsieur Le Maire propose de le solliciter.

Le Conseil Municipal, ouïe le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- Solliciter le SDIS de l'Ain pour l'attribution d'une subvention pour l'achat de 15 récepteurs d'une valeur de 787.50 € HT.

VIII. Indemnité du trésorier

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor public chargé des fonctions de receveur de la commune. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor.

Monsieur Le Maire rappelle également que la Commune peut leur attribuer l'indemnité de confection du budget.

L'indemnité de conseil est calculée annuellement sur la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années. L'indemnité de confection de budget est forfaitaire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur Karl DANIS à compter du 1er janvier 2016 l'indemnité de conseil fixée à taux plein et l'indemnité de confection de budget selon le barème applicable à la collectivité.

Questions diverses :

- ❖ **Les élections législatives** auront lieu les 11 et 18 juin 2017, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h
- ❖ **Horaires des écoles pour la rentrée 2017-2018** : La commune ne souhaite pas poursuivre le dispositif des TAP à la rentrée 2017-2018. D'autre part si le nouveau gouvernement en donne la possibilité, la commune repasserait à la semaine de 4 jours. Quoiqu'il en soit les horaires des écoles de la commune seront modifiés et harmonisés à la prochaine rentrée.
- ❖ **Fibre optique** : les travaux ont débuté
- ❖ **Travaux sur la conduite d'eau du Cruchon** : La prochaine réunion avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'entreprise retenue aura lieu le 9 juin. La commune a fait les dossiers de demandes de subventions, le département accorde une subvention de 20 % (soit environ 16 000€), et l'Agence de l'Eau devrait donner 27 000€ soit un subventionnement attendu de 50 % .
- ❖ **Aire d'accueil des camping-cars** : la commune est en attente du devis du maçon
- ❖ **Rénovation du camping** : le bureau d'étude mandaté par la Communauté de Communes du Plateau pour ces travaux vient le 1^{er} juin à 9h30 sur le terrain.

- ❖ **Problème de référencement de la zone touristique de Champdor sur le site Ain-Tourisme :** Des conseillers sont allés sur le site Ain-tourisme. Ils font remarquer que notre zone touristique avec ses hébergements et ses activités est très mal référencée, d'autre part les informations sont incomplètes. Il serait nécessaire de se rapprocher d'Ain-Tourisme pour faire rectifier cela.
- ❖ **Vente de lots de bois aux habitants de Champdo-Corcelles :** La commune met en vente des lots de bois sur Corcelles. Il faut s'inscrire avant le 15 juin en mairie. Ce sont des lots de 10 m³.
- ❖ **Communication commune sur des sacs à pain pour les manifestations du 29 juillet à Brénod, Champdor-Corcelles et Cormaranche-en-Bugey :** 50 000 sacs à pain seront distribués dans des boulangeries, essentiellement hors Plateau, afin d'attirer un large public pour la Fête du Château de Champdor, la brocante de Cormaranche en Bugey et le marché des saveurs du Bugey à Brénod qui ont lieu le 29 juillet 2017. La commune de Champdor-Corcelles s'est engagée à verser 300 €. Le budget communication s'élève à 5000 €. Le Département de l'Ain et EDF apportent une large contribution financière à cette opération de communication.

Séance levée à 22h30.

Fait à Champdor-Corcelles, le 26 mai 2017.
Monsieur le Maire, Stéphane Martinand.